

AEGE



Club Cyber

BULLETIN DE VEILLE CYBER

21 janvier 2025

EDITION N°7

TIKTOK EN SURSIS

[Le 19 JANVIER 2025] - TikTok a subi un blocage temporaire aux États-Unis en raison d'une loi imposant à sa maison mère chinoise, ByteDance, de céder ses activités aux États-Unis. Un message signalait à l'utilisateur l'indisponibilité de l'application, tout en indiquant que le président élu, Donald Trump, était en train de trouver une solution pour rétablir le service après son investiture prévue le 20 janvier.

Le jour même, Donald Trump a déclaré qu'il examinerait le dossier une fois qu'il serait en poste et qu'un report de 90 jours serait probablement imposé afin de permettre à ByteDance de trouver un acheteur américain ou de céder 50 % de ses parts à une entreprise locale.

Après ces affirmations, TikTok a immédiatement rétabli son service aux États-Unis.

Source : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2025/01/19/la-folle-journee-de-tiktok-aux-etats-unis-bloque-puis-retabli_6505943_4408996.html

LA CEDH DÉBOUTE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE JUDICIAIRE

[17 JANVIER 2025] - La CEDH a débouté les recours de l'Association de la presse judiciaire et du journal *Le Monde*, qui contestaient les pratiques françaises de surveillance des communications mis en place dans une loi de 2015.

Elles soutenaient que ces pratiques pouvaient dissuader les sources de s'exprimer librement, limitant ainsi le rôle de la presse dans une démocratie. Sur autorisation du Premier Ministre, cette loi autorise les services de renseignement à recourir à des techniques de renseignement (interception de sécurité, géolocalisation, recueil de données informatiques, captation de sons et d'images, etc.

La Cour a estimé que le cadre légal français offrait des garanties suffisantes, justifiées par des objectifs légitimes comme la sécurité nationale.

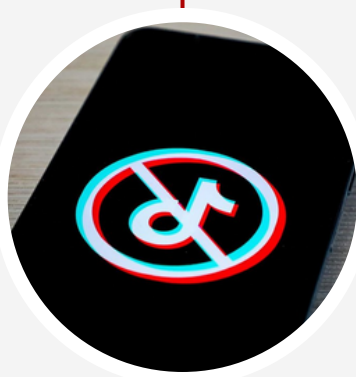
Source : https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/01/17/secret-des-sources-l-association-de-la-presse-judiciaire-et-le-monde-deboutes-par-la-cesdh_6503162_3224.html

BAROMÈTRES DES RISQUES D'ALLIANZ 2025 : LE RISQUE CYBER EN TÊTE

[15 JANVIER 2025] - Le Baromètre des risques d'Allianz pour 2025 révèle que les incidents cyber, notamment les violations de données, sont perçus comme les risques les plus préoccupants par les entreprises à l'échelle mondiale pour la 4^{ème} année consécutive, représentant 38 % des réponses

Les violations de données sont particulièrement redoutées par plus de 60 % des entreprises, suivies des attaques contre les infrastructures essentielles (57 %). Le développement rapide de l'intelligence artificielle accentue ces préoccupations, soulignant la nécessité pour les entreprises d'adopter une approche globale de la gestion des risques et d'améliorer leur résilience face à ces menaces croissantes.

Source : https://newsroom.allianz.fr/barometre-des-risques-dallianz-2025-incidents-cyber-en-tete-changement-climatique-a-son-plus-niveau/?utm_source=chatgpt.com



MISE EN APPLICATION DE DORA

[17 JANVIER 2025] - Le règlement européen DORA (Digital Operational Resilience Act) est entré en application le 17 janvier 2025. Il vise à renforcer la résilience opérationnelle numérique des entités financières de l'UE, telles que les banques, les compagnies d'assurance et les prestataires de services sur crypto-actifs.

DORA impose aux institutions financières de mettre en place des cadres robustes de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris des plans de contingence pour les cyberincidents et des tests réguliers de leurs systèmes par des tiers indépendants.

La mise en conformité avec DORA représente un défi significatif pour le secteur financier européen. Cependant, cette réglementation offre également l'opportunité de renforcer l'infrastructure numérique, d'améliorer la gestion des risques et d'accroître la confiance dans les services financiers numériques en Europe.

Source : <https://www.proofpoint.com/fr/threat-reference/oauth>

BRAD PITT

[15 JANVIER 2025] Une Française de 53 ans a été victime d'un "arnacoeur" se faisant passer pour Brad Pitt, lui extorquant 830 000 euros. L'arnaqueur a utilisé des photos générées par IA mettant en scène l'acteur dans des situations de détresse médicale.

Après avoir témoigné, la victime a subi du cyberharcèlement. Les autorités enquêtent, offrant un espoir de récupération des fonds, tandis que Brad Pitt appelle à la prudence face aux messages suspects en ligne.

Source : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/retour-sur-l-arnaque-au-faux-brad-pitt-qui-a-coute-830-000-euros-a-une-internaute-francaise-9633205>

